

**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : LSH
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°14 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Pré - MEEF;

Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°18 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme inter université (DIU) 2nd degré : entrée dans le métier de professeur de collège et de lycée;

Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°21 du 5 avril 2024 relative à la création du diplôme d'université (DU) Formateur en intervention sociale;

Vu la Délibération UPVD/CA 2025/31-01 n°07 du 31 janvier 2025 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Préparation au CAPES;

Vu la Délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Didactique du Français Langue Etrangère (FLE), Mode Luxe Art de vivre;

Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Didactique du Français Langue Etrangère	TYNE Henry *GREFFARD Jean-Louis	PR	*GREFFARD Jean-Louis LERAY Maï MARLAT Muriel GIROU Hélène SAMAIN Éric	Contractuel ATER VAC PRCE VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : LSH**
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°14 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Pré - MEEF;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°18 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme inter université (DIU) 2nd degré : entrée dans le métier de professeur de collège et de lycée;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°21 du 5 avril 2024 relative à la création du diplôme d'université (DU) Formateur en intervention sociale;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/31-01 n°07 du 31 janvier 2025 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Préparation au CAPES;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Didactique du Français Langue Etrangère (FLE), Mode Luxe Art de vivre;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Pré-MEEF	Santi Carole	MCF	*NOGUES Pascal	PRCE

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : LSH**
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°14 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Pré - MEEF;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°18 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme inter université (DIU) 2nd degré : entrée dans le métier de professeur de collège et de lycée;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°21 du 5 avril 2024 relative à la création du diplôme d'université (DU) Formateur en intervention sociale;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/31-01 n°07 du 31 janvier 2025 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Préparation au CAPES;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Didactique du Français Langue Etrangère (FLE), Mode Luxe Art de vivre;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Mode, luxe et art de vivre	Gobert Thierry	MCF	CHEVALDONNE Yves *MERASLI Saida CHERIFI Marie	MCF MCF VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : LSH**
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°14 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Pré - MEEF;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°18 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme inter université (DIU) 2nd degré : entrée dans le métier de professeur de collège et de lycée;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°21 du 5 avril 2024 relative à la création du diplôme d'université (DU) Formateur en intervention sociale;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/31-01 n°07 du 31 janvier 2025 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Préparation au CAPES;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Didactique du Français Langue Etrangère (FLE), Mode Luxe Art de vivre;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÈTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U Formateur en intervention sociale	N'ouvre pas avant octobre 2026			

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : LSH**
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°14 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Pré - MEEF;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°18 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme inter université (DIU) 2nd degré : entrée dans le métier de professeur de collège et de lycée;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°21 du 5 avril 2024 relative à la création du diplôme d'université (DU) Formateur en intervention sociale;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/31-01 n°07 du 31 janvier 2025 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Préparation au CAPES;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Didactique du Français Langue Etrangère (FLE), Mode Luxe Art de vivre;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.I.U. 2nd degré : entrée dans le métier de professeur de collège et de lycée (Lettres, Anglais, Espagnol, Histoire-Géographie, Catalan, Mathématiques)	Pascal Noguès Lettres Louisa King Anglais Amélie Adde Espagnol Agathe Maupin Histoire-Géographie Florent Nacry Mathématiques Miriam Almarcha Catalan	PRCE PRAG MCF PRAG MCF MCF	Les membres des préjurys de chaque parcours sont ceux des préjurys des M2 MEEF 2nd degré, hormis les collègues en charge d'UE concernant la préparation au concours. S'ajoutent pour tous les parcours : Carole Santi	MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : LSH**
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°14 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Pré - MEEF;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°18 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme inter université (DIU) 2nd degré : entrée dans le métier de professeur de collège et de lycée;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°21 du 5 avril 2024 relative à la création du diplôme d'université (DU) Formateur en intervention sociale;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/31-01 n°07 du 31 janvier 2025 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Préparation au CAPES;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Didactique du Français Langue Etrangère (FLE), Mode Luxe Art de vivre;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Préparation au CAPES (Lettres, Anglais, Espagnol, Histoire-Géographie, Catalan, Mathématiques)	Pascal Noguès Lettres Louisa King Anglais Amélie Adde Espagnol Agathe Maupin Histoire-Géographie Florent Nacry Mathématiques Miriam Almarcha Catalan	PRCE PRAG MCF PRAG MCF MCF	Les membres des jurys de chaque parcours sont ceux des préjurys des M2 MEEF 2nd degré, hormis les collègues en charge d'UE concernant la recherche et l'accompagnement du stage.	

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 11 décembre 2025

Le Président
Yvan AUGUET

